

Yémen: l'opacité coupable de la France face aux faits

Des experts de l'ONU ont publié un rapport accablant sur les violations des droits de l'Homme au Yémen, montrant que la France, entre autres pays, a fourni des armes susceptibles d'être utilisées dans le cadre du conflit. Il confirme les révélations de certaines ONG et médias, que les autorités nient ou ignorent.

Aymeric ELLUIN, responsable de plaidoyer armes, Amnesty International France

Le 3 septembre 2019, le Groupe d'experts éminents internationaux et régionaux sur le Yémen (GEE) - créé par le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies en septembre 2017, malgré les réticences de la France - a rendu public son deuxième rapport sur les violations des droits de l'Homme commises dans le cadre du conflit au Yémen⁽¹⁾. Le rapport accuse toutes les parties au conflit de violer de manière systématique et persistante les droits des civils. Selon l'ONU, le conflit aura tué plus de deux cent trente-trois mille Yéménites d'ici à la fin de l'année, en raison des combats et de la crise humanitaire.

Le rapport du GEE, glaçant, décrit la commission par les parties au conflit d'une multitude de crimes de guerre, notamment des raids aériens, des tirs d'obus aveugles, l'emploi de snipers et de mines antipersonnel, le recours aux meurtres et aux détentions arbitraires, des actes de torture et des violences sexuelles. Qui plus est, la coalition militaire conduite par l'Arabie saoudite et les Emirats arabes unis (EAU) a instauré un blocus maritime et aérien pour empêcher l'acheminement de l'aide humanitaire et l'accès aux produits de première nécessité, tandis que les autorités houthis

« Le 15 avril 2019, le média Disclose et ses partenaires ont révélé des notes classées "Confidentiel défense", confirmant ce que les ONG mettent en lumière depuis un long moment: les équipements militaires français achetés par l'Arabie saoudite et les Emirats arabes unis sont engagés dans la guerre au Yémen. »

retardent leur distribution, aggravant ainsi la crise humanitaire. Partant de ce constat, le GEE s'est « déclaré vivement préoccupé par le fait que les parties au conflit aient probablement utilisé la famine comme méthode de guerre ». En septembre 2019, l'enquête collaborative « #FrenchArms », à laquelle participait le média d'investigation Disclose, a révélé que des navires de guerre saoudiens et émiratis vendus par la France avant le début du conflit, et qu'elle continue à maintenir en condition opérationnelle, étaient utilisés dans le cadre du blocus maritime. Les auteurs du rapport appellent donc (notamment) la France à cesser de fournir des armes susceptibles d'être utilisées dans le conflit. Ils rappellent que les Etats fournisseurs

d'armes sont tenus de prendre toutes les mesures pour assurer le respect du droit international humanitaire par toutes les parties au conflit. Du reste, ils pointent directement la responsabilité de la France et des autres fournisseurs d'armes de la coalition : « Les Etats peuvent être tenus responsables de l'aide ou de l'assistance qu'ils ont fournie et qui a permis de commettre des violations du droit international, si les conditions relatives à l'établissement de la complicité sont satisfaites. » Ils ajoutent : « La légalité des transferts d'armes effectués par la France, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et d'autres Etats reste douteuse et fait l'objet de plusieurs procédures judiciaires dans ces Etats. »

L'accumulation de preuves concordantes

Le rapport du GEE a été accueilli par un silence assourdissant. Comme la plupart des Etats exportateurs d'armes, la France mais aussi sa classe politique pratiquent la politique de l'autruche en prétendant ne pas avoir connaissance des risques attachés aux ventes desdites armes.

Amnesty International s'est mobilisée dès le début du conflit et a très rapidement appelé à ce que tous les transferts d'armes à destination de la coalition soient suspendus ; notre demande étant ici un rappel des obligations imposées aux Etats parties au Traité sur le commerce des armes (TCA), entré en vigueur en décembre 2014, et auquel la France est partie. Il contient un certain nombre de règles solides visant à

(1) Voir le communiqué du GEE sur www.ohchr.org/FR/HRBodies/HRC/Pages/NewsDetail.aspx?NewsID=24937&LangID=F.

(2) Voir www.amnesty.fr/contrôle-des-armes/actualités/armes-au-yemen-la-france-mise-en-cause.



Les cent cinq Etats parties au Traité sur le commerce des armes (TCA) doivent réaliser des évaluations objectives afin d'éviter tout risque majeur que des exportations d'armes ne contribuent à la commission de violations graves du droit international relatif aux droits humains ou du droit international humanitaire.

faire cesser les flux d'armes vers des pays où l'on sait qu'elles serviraient à commettre un génocide, des crimes contre l'humanité ou des crimes de guerre. Par ailleurs, les cent cinq Etats parties au TCA doivent réaliser des évaluations objectives afin d'éviter tout risque majeur que des exportations d'armes ne contribuent à la commission de violations graves du droit international relatif aux droits humains ou du droit international humanitaire.

Contrairement à ce qu'ont affirmé à plusieurs reprises le président de la République Emmanuel Macron et le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian, la France est l'un des principaux fournisseurs d'armes de l'Arabie saoudite et des EAU. Bien que le rapport annuel au Parlement sur les exportations d'armements (produit par le ministère des Armées) manque cruellement de transparence, celui-ci nous apprend que l'Arabie saoudite est la première cliente de la

France en matière de livraison de matériels de guerre sur la période 2009-2018, tandis que les EAU occupent le troisième rang. En plein conflit, sur la période 2015-2018, le gouvernement français a autorisé la livraison de plus de 4,7 milliards d'euros de matériels de guerre à la première, et près de 1,2 milliard d'euros aux seconds.

Mensonges d'Etat et défaillances démocratiques

Mais dès que l'on cherche à en savoir plus, cela devient plus compliqué. Il est impossible au regard des données officielles fournies par le gouvernement français de savoir précisément quels types et quantités de matériels de guerre la France exporte, pour quel type d'utilisation finale et pour quel destinataire final. Seuls la recherche sur la base de sources ouvertes ou le travail d'investigation de journalistes permettent de dresser un tableau des livraisons effectuées, qu'il s'agisse d'armes, de munitions

ou de prestations de services. Cela a été fait par le cabinet Ancile en mars 2018⁽²⁾, qui, à la demande de notre mouvement et de l'Acac France, a été mandaté pour évaluer la légalité des ventes d'armes de la France à la coalition engagée au Yémen. Le travail des médias est également indispensable, face à l'opacité française. Le 15 avril 2019, le média Disclose et ses partenaires (Mediapart, Arte, Radio France, Konbini, The Intercept) ont révélé des notes classées « Confidentiel défense » de la Direction du renseignement militaire (DRM), confirmant ce que les ONG mettent en lumière depuis un long moment : les équipements militaires français achetés par l'Arabie saoudite et les EAU sont engagés dans la guerre au Yémen, avec un risque majeur qu'ils soient utilisés pour commettre des attaques illégales contre des civils. Malgré cette accumulation de preuves et de révélations, la réponse du gouvernement – en particulier depuis le meurtre de

Jamal Khashoggi⁽³⁾ et la décision allemande qui a suivi d'imposer un embargo sur ses ventes d'armes à destination de l'Arabie saoudite - a consisté à nier en bloc toute implication des armes françaises dans les atrocités commises au Yémen, sans apporter la moindre preuve ou garantie du contraire, quitte à recourir à la démagogie ou au mensonge d'Etat. Le tristement célèbre « *on ne vend pas des armes comme des baguettes de pain* », asséné à plusieurs reprises par la ministre des Armées, Florence Parly, résonnera longtemps dans nos esprits, ou encore le fait que la France fournisse principalement la flotte navale militaire saoudienne, comme l'a exposé Jean-Yves Le Drian. Selon le rapport annuel que la France doit produire dans le cadre du TCA et qui n'est pas transmis aux parlementaires, la France a livré mille trois cent quatre-vingt-neuf véhicules blindés de combat à l'Arabie saoudite de 2015 à 2018, soit près d'une trentaine de véhicules livrés chaque mois depuis quatre ans.

Le rapport annuel au Parlement, réalisé chaque année par le ministère des Armées, joue un rôle important à plusieurs titres : il est l'unique document national permettant de questionner la responsabilité du Premier ministre, le seul à pouvoir délivrer de licences d'exportation de matériels de guerre, et il est aussi l'unique production dont disposent les parlementaires au sujet des ventes d'armes. Jusqu'à récemment, ce rapport n'était pas commenté par les parlementaires, qui en ignoraient même l'existence, intégrant le fait que les ventes d'armes, comme d'autres sujets à portée internationale, sont du domaine réservé de l'Etat, selon la pratique gaullienne des institutions de la V^e République, foulant ainsi du pied une de leurs prérogatives fondamentales : celle de contrôler l'action du gouvernement. Mais le contrôle nécessite de disposer d'informations. Or celles-ci font cruellement défaut. Il ne s'agit bien évidemment pas de demander plus de transparence pour plus de transparence. L'enjeu est de savoir si, à partir des informations disponibles, il est possible de déterminer si la France respecte ses engagements internationaux, comme le TCA qui vise à encadrer et responsabiliser les ventes d'armes. Or, ce n'est qu'en sachant quels types et quantités d'armes sont exportés, à qui, pour quoi faire, qu'il est possible d'évaluer le risque qu'elles servent à violer le droit international - ce droit créé pour proté-

**« La réponse
du gouvernement français
a consisté à nier en bloc
toute implication des armes
françaises dans les atrocités
commises au Yémen,
sans apporter la moindre
preuve ou garantie
du contraire, quitte à recourir
à la démagogie
ou au mensonge d'Etat. »**

ger chaque individu de la folie meurtrière des Etats. Or, aujourd'hui, ces données ne sont pas disponibles. Pourtant, la transparence peut sauver des vies, en dissuadant les Etats d'exporter des armes vers des acteurs irresponsables ou criminels. C'est pourquoi il existe une telle exigence de la part de la société civile, afin qu'il ne soit plus possible d'entendre une ministre des Armées dire : « *Certains de nos clients demandent que les quantités ou le type précis de matériels ne soient pas rendus publics.* » La première des choses devrait être d'assurer la représentation nationale en rendant publiques toutes les informations prouvant que la France respecte ses engagements et ne se rend pas complice de crimes de guerre.

En campagne pour plus de transparence

C'est dans ce contexte que nous avons lancé, en septembre 2019, une campagne appelée « Silence, on arme »⁽⁴⁾, pour continuer à sensibiliser, mobiliser, inciter à agir, dans le but d'obtenir plus de transparence de la part du gouvernement et un contrôle du Parlement, inexistant à ce jour. La société civile est mobilisée, qu'il s'agisse des organisations de droits humains ou humanitaires. Plus de deux cent mille signatures ont été recueillies par Amnesty International France, Oxfam France et SumOfUs, appelant le président de la République à suspendre les exportations d'armes à la coalition. Quant à la récente mobilisation de certains parlementaires, elle doit un large tribut au

député Sébastien Nadot, élu de la majorité et récemment exclu, qui a déposé un projet de résolution en avril 2018 devant la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, appelant à la création d'une commission d'enquête sur les ventes d'armes de la France à l'Arabie et aux EAU. Mais ladite commission a préféré la création d'une mission d'information sur le contrôle des exportations d'armement⁽⁵⁾. Les ONG ont été auditionnées par cette mission, avec l'espoir que ses travaux se concrétisent par la mise en place d'un contrôle parlementaire.

Le travail de campagne est indispensable car d'autres formes d'actions complémentaires sont confrontées à des obstacles importants. Ainsi, le juge administratif a récemment rejeté l'appel de l'ONG Aser, tendant à l'annulation des licences d'exportations d'armes à destination des pays de la coalition. Ce travail est tout aussi important au regard des pressions orchestrées contre les médias et la société civile. Les journalistes ayant révélé la note de la DRM ont ainsi été entendus par la DGSJ⁽⁶⁾, dans le cadre d'une enquête préliminaire, pour « *compromission du secret de la défense nationale* », ouverte par le parquet de Paris après le dépôt d'une plainte par le ministère des Armées. L'ONG Aser⁽⁷⁾ a subi le même traitement. Or les informations révélées par le média Disclose et ses partenaires sont d'intérêt public. Ces auditions représentent une dangereuse atteinte au secret des sources ainsi qu'à la liberté d'expression. Dès lors, la mobilisation citoyenne est indispensable, vitale même, pour avoir les moyens de s'assurer qu'à aucun moment des armes françaises ne puissent servir à des atrocités, et ce dans la plus totale impunité. ●

(3) Ce journaliste saoudien, critique du régime, a été assassiné le 2 octobre 2018 dans le consulat de son pays à Istanbul.

(4) Voir www.amnesty.fr/campagnes/silence-on-arme.

(5) Ses conclusions sont attendues pour janvier 2020.

(6) Direction générale de la sécurité intérieure.

(7) Action sécurité éthique républicaines.